



Clichy, le 12 septembre 2019

COMMUNIQUÉ

Versement d'un dividende au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018

L'Assemblée générale mixte de la Société a, lors de sa réunion du 21 juin 2019, décidé de verser un dividende, au titre de l'exercice 2018, d'un (1) euro par action, soit la somme maximum totale de 2.922.633 euros.

Date du détachement du coupon : 18/09/2019

Record Date : 19/09/2019 Date de Paiement : 20/09/2019 Mode de paiement : numéraire

Les dividendes perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui n'ont pas opté, pour l'ensemble de leurs revenus imposables au PFU (Prélèvement forfaitaire unique) pour une taxation au barème progressif de l'impôt sur le revenu (après application d'un abattement de 40% calculé sur le montant brut des dividendes), seront soumis par défaut au Prélèvement forfaitaire unique (PFU) ou Flat Tax au taux de 30%. Ces dividendes sont soumis à un acompte d'impôt (Prélèvement forfaitaire non libératoire) de 12,8% du montant brut des dividendes imputable sur l'impôt dû sur ces revenus.

Par ailleurs, les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social, prélèvement de solidarité et contributions additionnelles), soit 17,2% au total à compter du 1er janvier 2018 sur les dividendes versés aux personnes physiques domiciliés en France sont prélevés à la source. Ainsi, les dividendes versés à ces personnes seront nets de prélèvements sociaux.

Identité du déclarant :

ADA

Société anonyme au capital de 4.442.402,16 euros Siège social : 22-28 rue Henri Barbusse, 92110 Clichy

338 657 141 RCS Nanterre

Code ISIN: FR0000053076